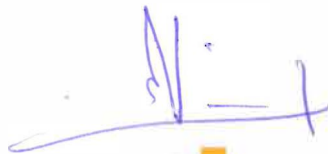
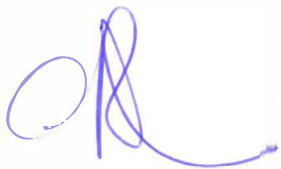


# CHARTRE POUR LA TRANSPARENCE DES DONNEES

Le bruit et la pollution atmosphérique sont les deux premières causes de dommages sanitaires en Europe. Les effets peuvent se cumuler au sein des aires métropolitaines concernant les sources d'émissions.

La transition écologique du secteur du transport aérien et des aéroports est engagée.

Les organismes signataires affirment leur engagement conformément à la directive européenne du 14 mars 2007, dite directive Inspire, à rendre public les données utiles aux opérateurs pour supprimer ou réduire les émissions de leurs activités à la source, aux pouvoirs publics pour prendre les dispositions permettant de réduire les impacts de nuisances aéroportuaires sur les territoires les plus concernés, et aux populations pour disposer et être informées des mesures de bruit et de polluants atmosphériques ainsi que de leurs interprétations.



BRUITPARIF

Fédération des associations  
de surveillance de la  
qualité de l'air



CITEPA

COLLOQUE

LUNDI 9 JANVIER 2023

ASSEMBLÉE NATIONALE